

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le jeudi 20 décembre 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL54/2018

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Les Jardins de l'Espoir

- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BOYER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON Monique
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire – CPS) ;
- M. PANCIATICO (titulaire – CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- Mme VIALA (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire – CPS) ; M. BARSANTI (titulaire – CPS) ; M. BERNARD (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire – CPS) ; M. CAHAREL (titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; M. OSSENI (titulaire – CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; M. PELLETANT (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; Mme VON EUW (titulaire – CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Louis Binick est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION

Le 13/12/2018

EN EXERCICE : **41**
PRESENTS : **21**
VOTANTS : **21**

Délibération DL54/2018
Attribution d'une subvention à l'association Les Jardins de l'Espoir

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1115-2,

Vu la Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

Vu la délibération DL 17/2018 du 27 mars 2018 relative à l'approbation des règles d'attribution des subventions dans le cadre de projets de solidarité internationale

Vu la note de présentation,

Considérant le souhait du SIOM de s'engager dans la coopération internationale en faveur d'une meilleure gestion des déchets et de l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène,

Considérant le projet de l'association des Jardins de l'Espoir qui a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et d'hygiène des enfants tout en formant les populations à une meilleure gestion des déchets,

Considérant que la demande de subvention respecte les conditions établies dans la délibération DL17/2018 du 27 mars 2018,

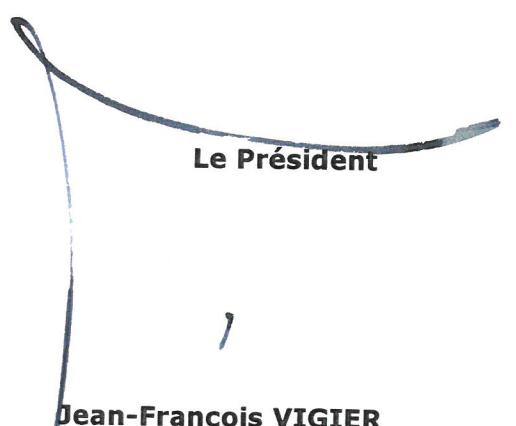
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

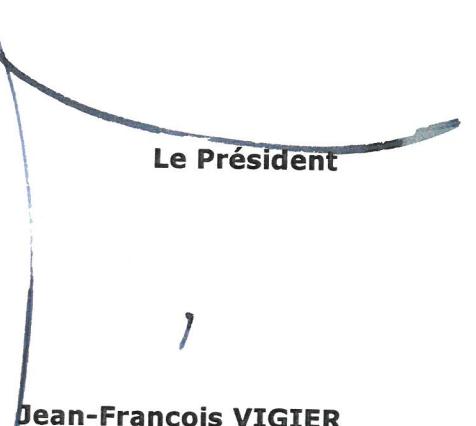
Approuve l'octroi d'une subvention de 6000€ à l'association Les Jardins de l'Espoir, 18 rue Pierre Brossolette, 91430 IGNY,

Autorise le Président à signer tout document afférent au versement de ladite subvention,

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018, secteur public, chapitre 65,

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président


Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **27 DEC. 2018**
Affichée le : **28 DEC. 2018**